

Kim, Sabrina

De : Kim, Sabrina
Envoyé : Le samedi 20 juin 2020 15:51
À : Gordon2, Travis (HC/SC); MacKnight, Aisling (HC/SC); miles.hopper@labour-travail.gc.ca; Nowers, Kathryn (HC/SC); Roy, Cecely (SPAC/PSPC); 'Gerasimov, Boyan (SPAC/PSPC)'; Laycock, Tristan (SPAC/PSPC); McKenna2, Neil (SPAC/PSPC)
Objet : RE: Q sur l'EPI - TR: À APPROUVER : Déclaration min., LMQR et avis de SC pour le guide en ligne du SCT sur l'assouplissement des restrictions sur les lieux de travail du gouvernement du Canada

Une autre question : le bulletin souligne qu'un facteur déterminant qui doit être considéré dans la mise à jour des procédures sur l'équipement de protection est « l'accès inclusif, entre autres pour faciliter la lecture labiale (des masques à fenêtre transparente peuvent être distribués) et la superposition des couvre-chefs de nature religieuse ou culturelle ».

Est-ce qu'on sait s'il est possible de s'approvisionner en masques à fenêtre transparente sur le catalogue en ligne de SPAC? Sinon, prévoit-on obtenir cette option dans un avenir proche?

Je joins SPAC en Cc également.

De : Kim, Sabrina
Envoyé : Le samedi 20 juin 2020, 13:48
À : 'Gordon2, Travis (HC/SC)' <travis.gordon2@canada.ca>; MacKnight, Aisling (HC/SC) <aisling.macknight@canada.ca>; miles.hopper@labour-travail.gc.ca; Nowers, Kathryn (HC/SC) <kathryn.nowers@canada.ca>
Objet : RE: Q sur l'EPI - TR: À APPROUVER : Déclaration min., LMQR et avis de SC pour le guide en ligne du SCT sur l'assouplissement des restrictions sur les lieux de travail du gouvernement du Canada

D'accord, merci. Je viens de m'apercevoir que le bulletin mentionne que : « Les MNM ne sont pas de l'EPI parce qu'ils ne remplissent pas les exigences du Code du travail », et le guide du PSTFP dit ce qui suit : « Les MNM ne sont pas de l'EPI parce qu'ils ne protègent pas la personne qui le porte. » Je ne sais pas si c'est une question stupide, mais est-ce que c'est cohérent?

De : Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>
Envoyé : Le samedi 20 juin 2020, 13:45
À : Kim, Sabrina <[Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca](mailto: Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca)>; MacKnight, Aisling (HC/SC) <aisling.macknight@canada.ca>; miles.hopper@labour-travail.gc.ca; Nowers, Kathryn (HC/SC) <kathryn.nowers@canada.ca>
Objet : RE: Q sur l'EPI - TR: À APPROUVER : Déclaration min., LMQR et avis de SC pour le guide en ligne du SCT sur l'assouplissement des restrictions sur les lieux de travail du gouvernement du Canada

En ce qui concerne l'EPI, les MNM n'ont jamais été en principe considérés comme faisant partie de cette catégorie, même si nous les avons classés là pour d'autres raisons. Lorsqu'on parle d'EPI, on désigne en fait l'EPI réglementé en tant que matériel médical.

J'ajoute Kathryn en Cc, car elle a dirigé le travail sur l'orientation du SCT de notre côté.

TG

Travis Gordon
Conseiller principal en politiques

613-410-2938

----- Message d'origine -----

De : "Kim, Sabrina" <Sabrina.Kimepmo-cpm.gc.ca>

Date : Le 20 juin 2020, 13:39 (UTC)

À : "MacKnight, Aisling (HC/SC)" <aisling.macknight@canada.ca>, "Gordon2, Travis (HC/SC)" <travis.gordon2@canada.ca>, miles.hopper@labour-travail.gc.ca

Objet : Q sur l'EPI - TR: À APPROUVER : Déclaration min., LMQR et avis de SC pour le guide en ligne du SCT sur l'assouplissement des restrictions sur les lieux de travail du gouvernement du Canada

Le bulletin de SC sur les masques et le dépistage dit que les MNM ou les couvre-visages ne sont pas « considérés comme de l'équipement de protection personnelle (EPI) parce qu'ils ne remplissent pas les exigences du Code canadien du travail. »

Est-ce que c'est nouveau? Est-ce que les organismes de la santé considèrent les MNM comme de l'EPI?

Je me pose la question, c'est tout. Merci!

De : Fennell, Melissa <Melissa.Fennell@pco-bcp.gc.ca>

Envoyé : Le vendredi 19 juin 2020, 17:34

Cc : Deagle, Jordan <Jordan.Deagle@pmo-cpm.gc.ca>; Lamothe, Colleen <Colleen.Lamothe@pmo-cpm.gc.ca>; Theis, Rick <Rick.Theis@pmo-cpm.gc.ca>; Khalil, Samantha <Samantha.Khalil@pmo-cpm.gc.ca>; Belliveau, Sébastien <Sebastien.Belliveau@pmo-cpm.gc.ca>; Thalmann, Brett <Brett.Thalmann@pmo-cpm.gc.ca>; Duchesneau, Olivier <Olivier.Duchesneau@pmo-cpm.gc.ca>; Stickney, Matt <Matt.Stickney@pmo-cpm.gc.ca>; MacKillop, Ken <Ken.MacKillop@pco-bcp.gc.ca>; Tessier, Jean <Jean.Tessier@pco-bcp.gc.ca>; Nelson, Fiona <Fiona.Nelson@pco-bcp.gc.ca>; Paxton, Taylor <Taylor.Paxton@pco-bcp.gc.ca>; Lauzon, Laura <Laura.Lauzon@pco-bcp.gc.ca>; Duchesne, Paul <Paul.Duchesne@pco-bcp.gc.ca>; Martel, Camille <Camille.Martel@pco-bcp.gc.ca>; Shank, Stephane <Stephane.Shank@pco-bcp.gc.ca>; Maher, Brenna <Brenna.Maher@pco-bcp.gc.ca>; Wesley, Laura <Laura.Wesley@pco-bcp.gc.ca>; Butara, Frank <Frank.Butara@pco-bcp.gc.ca>; Mondou, Isabelle <Isabelle.Mondou@pco-bcp.gc.ca>; Patterson, Adine <Adine.Patterson@pco-bcp.gc.ca>; Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>; Kye, Suzanne <Suzanne.Kye@pco-bcp.gc.ca>; MacKendrick, Andrew <Andrew.MacKendrick@pmo-cpm.gc.ca>; Lebel, Laura <Laura.Lebel@pmo-cpm.gc.ca>

Objet : RE: À APPROUVER : Déclaration min., LMQR et avis de SC pour le guide en ligne du SCT sur l'assouplissement des restrictions sur les lieux de travail du gouvernement du Canada

Bon après-midi,

Nous comprenons que la publication du guide en ligne du SCT en matière d'assouplissement des restrictions, de l'avis de SC et des fiches de conseil est en cours d'envoi pour lundi.

Je remets en pièce jointe tous les produits pour confirmer si des changements sont nécessaires.

Comme il est mentionné dans le courriel que j'ai envoyé plus tôt (voir en pièce jointe), le SCT publiera également le bulletin à propos des MNM en même temps que le reste du matériel d'orientation lundi.

En mon absence, Adine Patterson, qui est en Cc, sera la personne-ressource pour ce qui suit.

Merci beaucoup,

Melissa